

## Consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

\* : champs obligatoires

**TITRE DU PROJET\*** :

### IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Vous êtes \* :

Un citoyen

Une organisation :

Ville, Municipalité ou Communauté  
autochtone d'origine\* :

Courriel (ne sera ni publié ni diffusé)\* :

- 1) À la lumière de l'avis de projet et de la directive sur l'élaboration de l'étude d'impact, y a-t-il des enjeux qui devraient être ajoutés ou davantage mis en évidence?  
(Maximum de 1500 caractères)

**2) Quelles sont vos préoccupations particulières à l’égard du projet?**

*(Maximum de 1500 caractères)*

**Références bibliographiques à suggérer à l’initiateur de projet**

**(Éviter les références à des sites des réseaux sociaux)**

*(Maximum de 500 caractères)*

\* J’ai lu et j’accepte les modalités de participation ci-dessous

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les commentaires transmis dans le cadre de cette consultation doivent permettre de déterminer les enjeux liés au projet et au milieu d'accueil. Un enjeu est une préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

Chaque participant est responsable de ses propos et de l'exactitude de ses affirmations. Seuls les commentaires pertinents provenant d'une adresse courriel valide pourront être rendus publics. De plus, le participant peut suggérer des références à l'initiateur du projet, mais aucun autre commentaire ou document ne peut être joint au formulaire. Finalement, les formulaires qui seront transmis sans avoir été remplis ne seront pas considérés.

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques publiera les observations pertinentes sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder dans leur intégralité, sans rectification, sur le Registre des évaluations environnementales. Ces informations seront également transmises à l'initiateur du projet. Cependant, il se garde le droit de supprimer un commentaire comportant des propos :

- injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants;
- à but commercial ou promotionnel;
- non pertinents;
- confus ou imprécis.

Il est important de mentionner que le Ministère est tenu de respecter la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Par conséquent, les données nominatives et l'adresse courriel fournies dans les formulaires ne seront pas divulguées.

## TRANSMISSION DU FORMULAIRE

Le formulaire doit être envoyé par courriel ou par la poste aux adresses suivantes :

### **Consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique

Ministère de l'Environnement et de la

Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

675, boul. René-Lévesque Est

Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

[consultation.enjeux@environnement.gouv.qc.ca](mailto:consultation.enjeux@environnement.gouv.qc.ca)

Un accusé de réception sera envoyé aux participants ayant soumis leur formulaire par courriel, de même qu'à ceux qui auront joint une adresse de retour à leur envoi postal.

Veuillez noter que cette consultation publique est d'une **durée limitée de 30 jours**. La date d'envoi du formulaire par courriel, ou celle du tampon postal feront foi du respect de ce délai.